



REGIMENT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE
DE LA GUYANE

Affaire suivie par : Lieutenant Amaury KOUCH

Réf : n° 001/RSMA-Gy/DAF/Finances

Le lieutenant-colonel (TA) Fabrice LESUEUR
commandant le régiment du service militaire adapté de la Guyane

à

Destinataires in fine

OBJET : Collecte de la taxe d'apprentissage 2019.

Le régiment du service militaire adapté de la Guyane (RSMA-Gy) est un des acteurs majeurs de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes guyanaises et guyanais les plus éloignés de l'emploi. Notre action vise à ramener ces jeunes sur le chemin de la réussite professionnelle et à fournir aux entreprises des employés rigoureux et motivés.

Nous poursuivons en 2019 notre effort pour une employabilité durable au service des jeunes et des entreprises guyanaises et parce que les dynamiques socio-économiques spécifiques du territoire et les défis de la révolution numérique l'appellent.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir contribuer au soutien de notre action **en nous désignant bénéficiaire du produit de la taxe d'apprentissage 2019.**

Le RSMA-Gy, enregistré auprès des services de la préfecture, est autorisé à percevoir le produit de cette taxe, ressource indispensable au financement de la formation et de l'insertion durable de plus de 560 jeunes par an. Vous pouvez trouver des éléments d'informations complémentaires au sein de l'espace entreprises de notre site internet : <http://www.rsmaguyane.fr>.

J'espère sincèrement que cette démarche au profit des jeunes guyanaises et guyanais retiendra toute votre attention et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le lieutenant-colonel (TA) Fabrice LESUEUR
commandant le régiment du service militaire adapté de la
Guyane

Quartier Némou - BP 246 - 97393 SAINT-LAURENT-DU-MARONI Cedex - Tél. 05 94 34 46 38
Courriel : kouch.amaury@guyane-sma.fr